



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 309 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE les fragrances sont des mélanges de produits chimiques destinés à produire une odeur particulière;

ATTENDU QU'un seul parfum peut contenir jusqu'à 500 ingrédients, dont 95 % sont des composés organiques volatils dérivés du pétrole;

ATTENDU QU'environ un tiers de la population présente des symptômes lors d'une exposition à des parfums;

ATTENDU QUE de nombreux symptômes sont causés par l'exposition à des produits parfumés;

ATTENDU QUE les nourrissons peuvent présenter des symptômes tels que diarrhée, vomissements, maux d'oreille, toux, fièvre, respiration sifflante, essoufflement, éruptions cutanées;

ATTENDU QUE les adultes peuvent éprouver des maux de tête, étourdissements, difficultés de concentration, fatigue, yeux larmoyants, nez qui coule ou bouché et sinusites, respiration sifflante, essoufflement, éruptions cutanées;

ATTENDU QUE les personnes souffrant d'asthme, maladies respiratoires, autisme, hypersensibilité chimique multiple, migraines, maux de tête, dermatite, peuvent voir leur condition s'aggraver par une exposition aux fragrances;

ATTENDU QUE les établissements de santé sont des lieux de guérison et ne devraient pas nuire dû à ces expositions;

ATTENDU QUE des établissements de santé à travers le monde et du Canada deviennent sans fragrances où les visiteurs, patients, professionnels de la santé et autres membres du personnel doivent s'abstenir d'utiliser des produits parfumés;

ATTENDU QU'il doit y avoir un programme d'éducation, sensibilisation aux soins de santé sans fragrances;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de prendre tous les moyens nécessaires pour mettre en place une politique sans fragrances ou parfums et l'utilisation de produits les moins toxiques dans les établissements de santé au Québec.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Agnès Grondin, députée d'Argenteuil

21 MAI 2020

Date de signature de l'extrait



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 309 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

WHEREAS fragrances, scents, perfumes, scented products, are mixtures of chemicals intended to produce a particular smell;

WHEREAS a single perfume can contain up to 500 ingredients, 95% of which are petroleum-based volatile organic compounds;

WHEREAS approximately one-third of the population experience symptoms when exposed to scents;

WHEREAS a wide range of symptoms are caused by exposure to scented products;

WHEREAS infants can experience severe symptoms such as diarrhea, vomiting, earache, cough, fever, wheezing, breathlessness, and rashes;

WHEREAS adults can experience headaches, dizziness, difficulty concentrating, fatigue, watery eyes, runny or stuffy nose and sinusitis, wheezing and shortness of breath, or rashes;

WHEREAS people suffering from asthma, respiratory diseases, autism, multiple chemical sensitivity, migraines, headaches, dermatitis may have their conditions worsened by fragrance exposures;

WHEREAS health-care facilities are places of healing and should not cause harm from such exposures;

WHEREAS health-care facilities around the world and in Canada are becoming fragrance-free where visitors, patients, health-care professionals and other staff members are required to refrain from using any scented products;

WHEREAS it is necessary to have an education and awareness program on fragrance-free health care;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

We, the undersigned, request the Government of Québec to take all the necessary measures to put in place a fragrance, scent, perfume-free policy and the use of least-toxic products in all health-care facilities in Québec.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Agnès Grondin, députée d'Argenteuil

21 MAI 2020

Date de signature de l'extrait